



Thônex

législature 2020-2025
délibération no 104
séance du 10/05/2022

Délibération

Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 :

Président :	M.	Richard Stark	(UDC)
1 ^{er} vice-président :	M.	Bastien Leutenegger	(ALT)
2 ^{ème} vice-président :	M.	Florian Wünsche	(PLR)
Secrétaire :	M.	Philippe Guex	
1 ^{er} vice-secrétaire :	M.	Philippe Calame	(PDC)

Le Président

Philippe Calame

Le Secrétaire

Philippe Guex

